

PROCES-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 MARS 2013

L'an deux mille treize et le sept mars à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE-DE-RIVIERE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Yves DUCLOS, Maire.**

Présents : Joël BAYLAC, Eliane CHAUVET, Pia CRIVELLARI, Marie-Thérèse HERIVEAU, Pierre LAY, Marie-Hélène LONGEAUX, Gilbert MARTIN, Théodore MASI, Claudine PINTON, Claude PLUMET, José SANCHEZ, Serge SENSAT, Louis-Jean SOUEIX.

Absents : Nathalie ARRIBAS ; Virginie DOZ ; Laurent CASTERAN, procuration à Serge SENSAT; Pierre SAFORCADA, procuration à Claude PLUMET.

Après l'approbation à l'unanimité des membres présents du compte-rendu de la réunion du 27 décembre 2012, Madame Pia CRIVELLARI est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne l'ordre du jour.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

OBJET :	Rapporteur
Vote des comptes administratifs 2012	M.-H. LONGEAUX
Vote des comptes de gestion 2012	J.-Y. DUCLOS
Affectation des résultats 2012	J.-Y. DUCLOS
Vote des budgets primitifs 2013	J.-Y. DUCLOS
Vote des taux d'imposition 2013	J.-Y. DUCLOS
Subvention 2013 aux associations	M.-T. HERIVEAU
Rénovation toiture salle des fêtes de la Serre : signature du marché	J. SANCHEZ
Agrandissement du cimetière : signature du marché	C. PLUMET
Réalisation d'un plateau multisports : signature du marché	J. SANCHEZ
Aire de jeux	J. SANCHEZ
Travaux d'électrification	Sans objet
Effacement des réseaux RD 817 2 ^{ème} tranche	Sans objet
Emprunt SIVOM Pool routier 2013	J.-Y. DUCLOS
Menuiseries extérieures école maternelle	M.- H. LONGEAUX
Rythmes scolaires	M.- H. LONGEAUX
Transfert compétence petite enfance : évaluation des charges transférées	M.- H. LONGEAUX
Tirage au sort des jurés d'assises	
Compte-rendu des délégations du Maire	
Informations et questions diverses	

QUESTIONS BUDGÉTAIRES

Vote des comptes administratifs 2012

Madame l'Adjointe au Maire propose d'approuver les comptes administratifs 2012 suivants :

- Budget Principal (M14) :

M14	
Excédent de fonctionnement	126 958,94 €
Déficit d'investissement	-113 148,43 €
Soit un excédent global de :	13 810,51 €

- Budget Local Multiservices (M4) :

M4	
Excédent d'exploitation	9 815,00 €
Excédent d'investissement	31 726,30 €
Soit un excédent global de :	41 541,30 €

- Budget Assainissement (M43) :

ASSAINISSEMENT	
Excédent d'exploitation	26 485,56 €
Déficit d'investissement	- 0,20 €
Soit un excédent global de :	26 485,36 €

- Budget Régie des Transports (M49) :

TRANSPORTS	
Excédent d'exploitation	12 545,61 €
Excédent d'investissement	27 463,88 €
Soit un excédent global de :	40 009,49 €

**Monsieur le Maire quitte la séance avant le vote.
Madame l'Adjointe au Maire Marie-Hélène LONGEAUX
préside la séance pour la durée du présent vote.**

Où l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les compte administratif 2012 des budgets principal et annexes.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

Comptes de gestion 2012 et affectation des résultats

Les résultats des comptes administratifs 2012 des budget Principal et Annexes sont conformes aux comptes de gestion 2012 adressés par Monsieur le Trésorier Principal :

- Budget Principal :

Excédent de fonctionnement :	126 958,94 €
Déficit d'Investissement :	-113 148,43 €
Excédent global :	13 810,51 €
Excédent des restes à réaliser	11 834,91 €

Monsieur le Maire propose l'affectation de ce résultat au budget primitif 2013 de la M14 et demande l'autorisation d'inscription suivante :

Section Investissement	- Dépenses	compte 001	113 148,43 €
	- Recettes	compte 1068	101 313,52 €
Section Fonctionnement	- Recettes	compte 002	25 645,42 €

- Budget Local Multiservices :

Excédent d'exploitation :	9 815,00 €
Excédent d'Investissement :	31 726,30 €
Excédent global :	41 541,30 €

Monsieur le Maire propose l'affectation de ce résultat au budget primitif 2013 de la M14 et demande l'autorisation d'inscription suivante :

Section Investissement	- Recettes	compte 001	31 726,30 €
Section Fonctionnement	- Recettes	compte 002	9 815,00 €

- Budget Assainissement :

Excédent d'exploitation :	26 485,56 €
Déficit d'Investissement :	-0,20 €
Excédent global	26 485,36 €

Monsieur le Maire propose l'affectation de ce résultat au budget primitif 2013 Assainissement et demande l'autorisation d'inscription suivante :

Section Investissement	- Dépenses	compte 001	-0,20 €
	- Recettes	compte 1068	0,20 €
Section Exploitation	- Recettes	compte 002	26485,36 €

- Budget Régie des Transports :

Excédent d'exploitation :	12 545,61 €
Excédent d'Investissement :	27 463,88 €
Excédent global :	40 009,49 €

Monsieur le Maire propose l'affectation de ce résultat au budget primitif 2013 Régie des Transports et demande l'autorisation d'inscription suivante :

Section Investissement - Recettes Article 001 :	27 463,88 €
Section Exploitation - Recettes Article 002 :	12 545,61 €

Où l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- vote les comptes de gestion 2012 de ces budgets,
- vote l'affectation des résultats de ces budgets.

Budgets primitifs 2013

Monsieur le Maire propose d'adopter les budgets primitifs 2012 qui se décomposent comme suit :

- Budget Principal :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	957 209,61 €
RECETTES	957 209,61 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	717 658,52 €
RECETTES	717 658,52 €

- Budget Local Multiservices :

EXPLOITATION	
DEPENSES	23 015 €
RECETTES	23 015 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	48 141,30 €
RECETTES	48 141,30 €

- Budget Assainissement :

EXPLOITATION	
DEPENSES	26 485,36 €
RECETTES	26 485,36 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	598,94 €
RECETTES	598,94 €

En section d'exploitation, il est prévu à l'article 673 le remboursement à la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois de la somme de 10 838,93 euros HT. En effet, la Communauté avait omis de nous signaler qu'une partie de son installation intérieure du Parc des Expositions n'était pas raccordée au réseau d'assainissement collectif.

- Budget Régie des Transports :

EXPLOITATION	
DEPENSES	38 542,61 €
RECETTES	38 542,61 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	39 906,49 €
RECETTES	39 906,49 €

Où l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les budgets Principal et annexes pour l'exercice 2013.

Taux d'imposition 2013

Le Conseil Municipal procède au vote des taux d'imposition 2013 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Monsieur le Maire propose pour la 13^{ème} année consécutive une stabilité des taux.

Les taux d'imposition seront donc les suivants pour 2013 :

Taxe d'habitation :	taux = 4,00 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	taux = 8,15 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	taux = 48,64 %

Où l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition ci-dessus.

Subvention 2013 aux associations

Une subvention pourrait être accordée aux associations énumérées ci-après. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2013. Pour un total de 18 340 € de subvention, les montants alloués se présentent comme suit :

NOM de l'ASSOCIATION		MONTANT ALLOUE (€)
ASSOCIATIONS VILLENEUVOISES	A.C.C.A DE VILLENEUVE	170,00 €
	ANCIENS COMBATTANTS DE VILLENEUVE	160,00 €
	ANCIENS ELEVES DE VILLENEUVE	160,00 €
	CHEVEUX D'ARGENT DE VILLENEUVE	160,00 €
	COMITE DES FETES DE VILLENEUVE	9 300,00 €
	ECOLE DE KARATE VILLENEUVOISE	310,00 €
	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE VILLENEUVOISE	310,00 €
	OCCE COOP SCOL. Ecole maternelle Villeneuvoise	460,00 €
	OCCE COOP SCOL. Ecole primaire Villeneuvoise	600,00 €
	PETANQUE CLUB	310,00 €
	TENNIS CLUB	310,00 €
	USV XIII ECOLE DE RUGBY	650,00 €
	USV XIII CLUB DE RUGBY	1 500,00 €
	VILLENEUVE FOOTBALL CLUB	3 500,00 €
	VILNEUV'ART	120,00 €
AUTRES	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	160,00 €
	ASSOCIATION DES PUPILLES DE L'ETAT	80,00 €
	F.N.A.T.H	80,00 €
TOTAL		18 340 €

Comité des fêtes : 9 300 euros en tout y compris l'avance de 1000 euros votée le 27 décembre 2012.

De plus, deux participations sont décidées.

Participation au Comité des Œuvres Sociales des Fonctionnaires Territoriaux de la Ville de Saint-Gaudens et de ses Etablissements auquel adhèrent les agents de la commune : 5 575 €.

Participation A.C.P.A (chenil) suivant convention : 741 €.

Le président de l'association USV XIII Ecole de rugby (Gilbert MARTIN) quitte la salle pour la période du vote concernant la subvention pour son association.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents les subventions précitées, à l'exception des subventions et participations suivantes :

- Subvention Comité des fêtes : 15 pour, 1 abstention
- Subvention Villeneuve Football Club : 8 pour, 2 contre, 6 abstentions
- Subvention USV XIII Club de Rugby : 8 pour, 2 contre, 5 abstentions
- Participation Chenil : 15 pour, 1 abstention

MARCHE TOITURE SALLE DES FÊTES DE LA SERRE

Afin de rénover la toiture de la salle des fêtes de la Serre, une consultation a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée le 7 janvier 2013 avec publication dans un journal d'annonces légales.

Nous proposons de retenir l'entreprise la mieux-disante :
Entreprise SARL CATRA de Toulouse
Montant hors taxes : 14 081 euros.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- accepte la proposition ci-dessus,
- charge Monsieur le Maire de signer le marché avec l'entreprise susdite,
- charge Monsieur le Maire d'engager les travaux.

MARCHE AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE

Afin d'agrandir le cimetière, une consultation a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée le 7 janvier 2013 avec publication dans un journal d'annonces légales.

Nous proposons de retenir l'entreprise la mieux-disante :
Entreprise COLAS SUD-OUEST de Labarthe-Inard
Montant hors taxes : 55 800 euros.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- accepte la proposition ci-dessus,
- charge Monsieur le Maire de signer le marché avec l'entreprise susdite,
- charge Monsieur le Maire d'engager les travaux.

MARCHE PLATEAU MULTISPORTS

Afin de réaliser un plateau multisports, une consultation a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée le 7 janvier 2013 avec publication dans un journal d'annonces légales.

Nous proposons de retenir l'entreprise la mieux-disante :
Entreprise AGORESPACE de Venette (Oise)
Montant hors taxes : 77 213,24 euros

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- accepte la proposition ci-dessus,
- charge Monsieur le Maire de signer le marché avec l'entreprise susdite,
- charge Monsieur le Maire d'engager les travaux.

AIRE DE JEUX

Dans le cadre de l'aménagement du plateau multisports aux abords de la salle polyvalente, il a paru opportun de compléter le dispositif par la mise en place d'une aire de jeux et d'un espace détente.

Pour l'aire de jeux, nous pourrions installer un jeu à ressort ainsi qu'une balançoire avec un dispositif amortisseur aux normes en vigueur.

Il est proposé de retenir la société AGORESPACE pour un montant total de 3 551,06 euros hors taxes.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte la proposition ci-dessus.

ESPACE DETENTE

Dans le cadre de l'aménagement du plateau multisports et d'une aire de jeux aux abords de la salle polyvalente, il convient de réaliser un espace détente avec la mise en place de deux tables pique-nique, d'un banc, d'une table de ping-pong en béton.

Il est proposé de retenir le devis de la société ART CONCEPT DU COLUMBARIUM pour un montant total de 2 361,12 euros hors taxes.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte la proposition ci-dessus.

EMPRUNT POOL ROUTIER 2013

Il convient pour la part 2013 du Pool Routier restant à la charge de la Commune, après déduction de la subvention du Conseil Général, de réserver une part d'emprunt auprès du SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet, et par la suite de prendre en charge les annuités correspondantes.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la réservation d'une part d'emprunt auprès du SIVOM ;
- approuve la prise en charge des annuités correspondantes.

MENUISERIES EXTERIEURES DE L'ECOLE MATERNELLE

Il convient de remplacer de manière urgente deux ensembles de menuiserie aluminium de 3800 x 2160 H à l'école maternelle.

Il est proposé de retenir la Miroiterie du Comminges pour un montant total de 10 750 euros hors taxes.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve cette proposition.

RYTHMES SCOLAIRES

Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,
Considérant l'avis des enseignants, personnes compétentes en la matière,

Le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré qui entre en vigueur à la rentrée 2013, et qui prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours. L'organisation de la semaine scolaire est décidée par le directeur académique par délégation du recteur **après avis du maire**.

La règle commune proposée est la suivante :

- 24 heures d'enseignement, comme aujourd'hui, mais sur 9 demi-journées ;
- les heures d'enseignement sont réparties les lundis, mardis, jeudis, vendredis et mercredis matin à raison de 5h30 maximum par jour et 3h30 maximum pour une demi-journée ;
- la pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.

A ces 24 heures viendront s'ajouter des activités pédagogiques complémentaires, dont l'organisation est arrêtée par l'inspecteur de la circonscription, pour l'aide aux élèves en difficulté, l'aide au travail personnel ou une activité prévue par le projet d'école.

Les collectivités territoriales pourront proposer, selon le contexte local et leurs ressources, des activités périscolaires dans la continuité du service public d'éducation. Dans le cas de Villeneuve, comme de toutes les communes du Saint-Gaudinois, l'ALAE prend déjà en charge des activités éducatives se déroulant avant ou après la classe.

Si le décret permet aux maires et aux conseils d'école de présenter des projets d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2013, il ouvre également la possibilité de décider de différer d'une année l'application de la réforme des rythmes scolaires. Dans ce cas, il convient d'en faire la demande auprès du directeur académique au plus tard le 31 mars.

Monsieur le Maire précise que lors de la réunion du 22 février 2013, les cinq enseignants du groupe scolaire ont demandé le report de la réforme à la rentrée 2014/2015.

De plus, afin d'optimiser cette réforme, il convient de bien l'étudier, notamment dans le cadre des activités périscolaires et au niveau de la cantine scolaire. Aussi, il est souhaitable de différer son application à la rentrée 2014.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 pour et compte tenu de 6 abstentions, décide :

- De solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014/2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans le groupe scolaire ;
- De charger Monsieur le Maire d'en informer le directeur académique des services de l'Education Nationale et le Conseil Général au titre du transport scolaire.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT RELATIF AU TRANSFERT DES COMPETENCES ALAE, ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE, ALSH ET CENTRE SOCIAL (AZIMUT)

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est régie par l'article 1609 nonies C du code général des impôts. Cette commission a pour mission d'élaborer un rapport portant évaluation des charges transférées en cas de nouveau transfert de compétence des communes à la Communauté de Communes. Elle peut faire appel à des experts pour l'y aider. Elle est composée de représentants des conseils municipaux des communes membres : chaque commune dispose d'au moins un représentant.

Le rapport final et toutes les décisions de la CLECT sont pris à la majorité simple. L'évaluation proposée doit être validée par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux adoptées sur le rapport final de la commission locale d'évaluation des transferts.

Toutefois le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par le Conseil Communautaire à l'unanimité en tenant compte du rapport de la commission communale d'évaluation de transfert de charges. La Communauté de Communes du Saint-Gaudinois a ainsi fait le choix par délibération en date du 7/07/2011 d'approuver le transfert de compétence et acter du principe d'annuler les attributions de compensation négatives qui résulteraient des évaluations de charges validées sur proposition de la CLECT. Le Conseil Municipal ayant approuvé par délibération en date du 11 juillet 2011.

Une évaluation provisoire réalisée courant 2010 a servi à établir le montant des attributions de compensation provisoires des communes en 2012. Le cabinet KPMG secteur public a été mobilisé en 2012 afin de procéder à une actualisation de ces évaluations. Cette actualisation porte sur l'année de référence de ces évaluations (2011) ainsi que sur le périmètre des charges évaluées (prise en compte des ALSH sportifs de la commune de Saint-Gaudens, intégration des charges des locaux scolaires mis à disposition par les Communes). Cette évaluation définitive a été présentée lors de la réunion de la CLECT du 12 décembre 2012.

Les charges ont été évaluées pour chaque commune et chaque service sur le périmètre exhaustif des moyens consacrés par les communes, conformément à la loi (art. 1609 nonies C – IV al. 4 et 5 du CGI) :

- Charges de fonctionnement courant des services
- Charges de fonctionnement des locaux utilisés,
- Recettes de fonctionnement des services (en déduction des charges précédentes)
- Charges de renouvellement des biens pour les biens mis à disposition par PV de transfert à la CC du Saint-Gaudinois (équipements de la commune de Saint-Gaudens)

Certaines de ces charges ne seront pas réellement reprises directement par le budget de la Communauté de Communes. Ces charges devront être annuellement remboursées par le Communauté de Communes aux communes sur justificatif des dépenses réalisées. Il s'agit des charges suivantes :

- Personnel communal non transféré mis à disposition partiellement pour le fonctionnement du service communautaire,
- Charges des locaux communaux qui feront l'objet de conventions d'occupation parce qu'ils ne sont utilisés que pour une partie du temps ou de leur surface pour des services transférés. Les charges remboursables seront estimées en fonction des conditions d'évaluation initiale de la CLECT (clé de répartition ficée en CLECT pour une part des fluides, fournitures d'entretien, maintenance, assurance),
- Part des participations versées AU RPI de Cardeilhac ou au SIVU d'Encausse-Soueix correspondant au service ALAE,

Certains achats ou prestations pourront rester communaux afin d'assurer une continuité de l'organisation des services non-pénalisante pour les communes et la Communauté (ex : fourniture de goûters),

Les annuités de dettes qui n'auront pu être transférées par les communes en dépit de leur évaluation (emprunts globalisés) pourront être remboursées par la Communauté via un système de dette récupérable.

Au vu de ces éléments, il est proposé :

- Les attributions de compensation communales seront réduites du montant des évaluations présentées dans le tableau 1 annexé à ce procès-verbal avec régularisation des montants reversés en 2012 sous réserve des dispositions relatives à la délibération du 7/07/2011
- La Communauté de Communes remboursera annuellement aux communes, sur justificatifs, les charges relevant du périmètre de l'évaluation qui n'auront pas été directement reprises par le budget de la Communauté de Communes (personnel et locaux mis à dispositions, part des participations versées aux RPI extérieurs pour le service ALAE, prestations restant à la charge des communes, annuités de dette non transférée avec les actifs associés présentées dans le tableau 2 annexé)
- Une révision des évaluations de charges des communes de Lalouret-Laffiteau, Aspret-Sarrat, Lespiteau, Régades et Rieucazé pourra être effectuée si les gestionnaires des RPI transmettent aux communes ou à la Communauté de Communes des éléments de nature à modifier la clé de répartition des participations acquittées au titre des services scolaires d'une part et périscolaires d'autre part.

Pour la commune de Villeneuve-de-Rivière, l'évaluation des charges transférées s'élève à 16 799 euros.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 pour et compte tenu d'une abstention, approuve ces propositions et charge Monsieur le Maire de les mettre en œuvre.

QUESTIONS DIVERSES

Motion pour l'abandon du projet de redéploiement des forces de police et de gendarmerie

Un projet de transfert de la zone police de Saint-Gaudens en zone gendarmerie a été lancé par le Gouvernement. Ce projet s'inspire en grande partie d'un rapport de la Cour des Comptes d'octobre 2011.

Ce rapport prévoit en cas de transfert une diminution de 30% des forces de sécurité.

Cela ne fera qu'accentuer les problèmes d'insécurité dans notre secteur.

Aussi, le Conseil Municipal de Villeneuve-de-Rivière, bien que non directement concerné par ce redéploiement, demande le maintien à l'identique des forces de sécurité dans le secteur, et de ce fait l'abandon de ce projet.

Achat d'une cuisinière pour l'association de chasse

A la demande de l'A.C.C.A, il est proposé de leur acheter une cuisinière pour un montant de 599,25 euros TTC.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cet achat.

Instauration d'un règlement de réservation et d'une caution pour les locations des grandes salles communales

Lors de la location des salles polyvalente et de la Serre, des dégradations sont régulièrement constatées, de même qu'une utilisation non conforme des locaux et matériels mis à disposition.

Aussi, il est proposé d'instaurer un nouveau règlement de location des salles, et de demander au loueur de remettre à la Mairie dès la réservation de la salle :

- un formulaire de réservation ;
- un chèque du montant de la location ;
- une attestation sur l'honneur spécifiant l'occupation de la salle ;
- une attestation d'assurance couvrant les risques inhérents à la location ;
- un chèque de caution de 500 €.

La location sera conclue par l'établissement d'une convention de location dans laquelle le loueur s'engage à respecter le règlement d'utilisation de la salle.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 pour et compte tenu d'une abstention, approuve cette proposition.

Cession d'une remorque désaffectée

Des particuliers ont exprimé le souhait de nous racheter une remorque désaffectée et hors d'usage entreposée à l'atelier communal.

Un appel à propositions de prix a été affiché à la mairie, prescrivant un dépôt de l'offre avant le 7 mars 2013 à 17 heures.

Deux offres ont été remises à la Mairie.

L'offre la mieux-disante pour acheter cette remorque désaffectée et hors d'usage est celle de Monsieur Georges SABINOTTO pour un montant de 1000 euros.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette cession au prix désigné.

Il est précisé que l'adjudication sera effectuée sous réserve d'une décharge de responsabilité de la Commune.

Pool routier

Monsieur Duclos explique que l'enveloppe a été réduite pour les communes de plus de 500 habitants. Aucun effacement de réseaux n'est prévu dans le programme 2013, qui portera sur la reprise de trois voies communales :

- voie vers le garage Fauré, Lacroix et l'aviculture (150 mètres) : estimation de 14 200 euros avant subvention du Conseil Général
- voies communales au Biroc : estimation de 23 000 euros avant subvention du Conseil Général
- côte de Goutet : estimation de 42 000 euros avant subvention du Conseil Général.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2014

Monsieur le Maire propose de procéder au tirage au sort des jurés d'assises pour la liste annuelle 2014, sachant que la proportion est d'un juré pour 1300 habitants et que le nombre des noms à tirer au sort est le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral en vigueur, soit 3 personnes. Les jurés tirés au sort doivent être nés avant le 1er janvier 1991, c'est à dire être âgés de plus de 23 ans au 1^{er} janvier de l'année où ils doivent siéger.

Il est donc procédé au tirage au sort de trois noms à partir de leur numéro d'inscription sur la liste générale des électeurs de la Commune arrêtée au 28/02/2013.

Les personnes désignées sont les suivantes :

- Electeur n°496 – M. ESTAQUE Alain
- Electeur n°295 – Mme CHEAPUIS Marie-Hélène
- Electeur n°1289 – M. VIGNARD René

Séance levée à 23h10.

Le Maire soussigné constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 7 mars 2013, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le _____, conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

signé

Jean-Yves DUCLOS.

CLÔTURE DE LA SEANCE
DU JEUDI 7 MARS 2013

Liste des délibérations prises
par numéro d'ordre en séance :

N°ordre	OBJET
1	Vote du compte administratif de la M14 2012
2	Vote du compte administratif Local Multiservices 2012
3	Vote du compte administratif Assainissement 2012
4	Vote du compte administratif Régie des Transports 2012
5	Vote du compte de gestion et affectation des résultats Budget Principal 2012
6	Vote du compte de gestion et affectation des résultats Local Multiservices 2012
7	Vote du compte de gestion et affectation des résultats Assainissement 2012
8	Vote du compte de gestion et affectation des résultats Régie des Transports 2012
9	Vote du Budget primitif 2013
10	Vote du Budget Local Multiservices 2013
11	Vote du Budget Assainissement 2013
12	Vote du Budget Régie des Transports 2013
13	Vote des taux d'imposition 2013
14	Subventions 2012 aux associations
15	Marché toiture de la salle des fêtes de la Serre - Signature du Marché
16	Marché agrandissement du cimetière - Signature du Marché
17	Marché plateau multisports - Signature du Marché
18	Aire de jeux
19	Espace détente aux abords de la salle polyvalente
20	Emprunt SIVOM Pool Routier 2013
21	Menuiseries extérieures de l'école maternelle
22	Rythmes scolaires - Demande de report de la date d'effet de la réforme
23	Approbation du rapport de la CLECT relatif au transfert des compétences ALAE, accueil de la petite enfance, ALSH et centre social (AZIMUT)
24	Motion pour l'abandon du projet de redéploiement des forces de police et de gendarmerie
25	Achat d'une cuisinière pour l'A.C.C.A
26	Instauration d'un règlement de réservation et d'une caution pour la location des grandes salles communales